

2021-2022

BULLETIN DE

**l'Association Luxembourgeoise pour
les Nations Unies**



ALNU

**Association Luxembourgeoise
pour les Nations Unies asbl**
reconnue d'utilité publique

3, route d'Arlon L-8009 Strassen, Luxembourg
Tél. : 46 14 68 & Fax : 46 14 69
E-mail: alnu@pt.lu

Site Internet: www.alnu.lu

Facebook: www.facebook.com/ALNU.Luxembourg

Instagram : www.instagram.com/alnu.lu

Coordonnées bancaires: LU95 1111 0248 7038 0000, CCPLLULL

Membres: cotisation 25 Euros, <http://www.alnu.lu/contribuer/devenir-membre>

TABLE DES MATIÈRES

Le 5e séminaire « Info Sharing 2021 on Key UN Topics by ALNU ».....	2
Introduction.....	2
Sécurité alimentaire et nutrition dans le monde 2021.....	3
Sommet sur les systèmes alimentaires et la Déclaration sur les droits des paysans : quels enjeux ?	4
Interventions des représentants du Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	5
Impact du Covid 19 sur la jeunesse.....	6
Interventions des personnes invitées d'autres associations.....	8
Débat final.....	8
Les Nations Unies s'engagent pour un rééquilibrage des orientations au sein du monde numérique.....	9
Marches aux étoiles : Revendication d'une législation nationale pour aligner des droits humains et des activités économiques au Luxembourg.....	11
Les Nations Unies dans le Monde : Sélection de quelques sites Internet.....	12

Le 5^e séminaire « *Info Sharing 2021 on Key UN Topics by ALNU* »

Le 5^e séminaire « *Info Sharing 2021 on Key UN Topics by ALNU* » s'est tenu en présentiel le jeudi 18 novembre 2021 au siège de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU).

Introduction

En guise d'introduction, **M. André Rollinger**, Président de l'ALNU, a souhaité la bienvenue à tous les participants à ce séminaire. Il a souligné l'importance d'avoir au tour de la table des personnes d'horizons différents, car l'objectif du séminaire était de permettre un échange de vue entre personnes sachant analyser ces problèmes à partir de différents points de vue suivant une optique orientée vers les Nations Unies.

M. Rollinger a indiqué la nutrition comme thème pour le séminaire, et ceci dans un contexte plus large du droit à un environnement propre, sain et durable. Au niveau des Nations Unies, la nutrition se traduit en '*droit à l'alimentation*' qui fait partie des droits sociaux, économiques et culturels du pacte international des Nations Unies de 1966. Il existe un décalage historique entre les mécanismes pour la protection des droits civils et politiques, d'une part, et ceux des droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part. Les pays occidentaux ont tendance à se concentrer sur le pacte des droits civils et politiques.

Après de très longues années de négociations et de discussions, les Nations Unies ont finalement reconnu d'une manière formelle le droit à un environnement sain par la Résolution 48/13 du Conseil des droits de l'homme le 8 octobre 2021. La prochaine étape sera la reconnaissance de ce droit par l'Assemblée Générale, qui regroupe tous les pays membres des Nations Unies.

Le Luxembourg ne reconnaît ce droit que par un traité international, la Convention d'Aarhus de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Parmi nos pays voisins, le Belgique et la France ont déjà intégré le nouveau droit dans leur constitution et leur législation nationale.

Au Luxembourg, le Projet 2022 de l'ALNU prend en considération donc des questions en relation avec l'environnement, le développement durable et l'alimentation. Un groupe de travail 'entreprises et droits de l'homme' a été établi par le Ministère des Affaires étrangères et européennes dans le cadre d'un Plan d'action national du Luxembourg 2020-2022 pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. L'ALNU y participe.

Sécurité alimentaire et nutrition dans le monde 2021

Mme Florence Könnner, Membre du Conseil d'Administration de l'ALNU, a présenté le Rapport de la FAO sur l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2021, rédigé par la FAO (organisation de l'ONU pour l'agriculture et l'alimentation) ensemble avec l'UNICEF, le programme alimentaire mondial, et le fonds international du développement agricole, et en collaboration avec l'OMS. L'objectif de la FAO est d'atteindre la sécurité alimentaire, avec plus de 194 pays membres (y compris le Luxembourg). La FAO est active dans 130 pays.



Le Rapport se base sur les objectifs de développement durable et plus particulièrement l'objectif numéro 2 sur l'élimination de la faim. Il contient quatre chapitres portant les titres : « Introduction », « La sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde », « Principaux facteurs à l'origine des évolutions récentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition », et « Que faut-il faire pour transformer les systèmes alimentaires aux fins de la sécurité alimentaire, d'une meilleure nutrition et d'une alimentation saine et abordable » ?

L'objectif est que chacun a l'accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante et de mettre fin à toute forme de malnutrition, dans le contexte de la lutte contre la faim, de la réalisation de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de la nutrition. Le premier rapport date de 1999 et il a été effectué annuellement depuis 22 ans.



La sécurité alimentaire et le droit à une alimentation saine sont des objectifs fondamentaux des Nations unies et sont rappelés respectivement dans les ODD 2-1 (droit à l'accès à une alimentation saine) et ODD 2-2 (lutte contre la malnutrition). Les réalisations dans ce domaine peuvent être mesurés au regard des trois indicateurs correspondants aux objectifs fixés par les Nations Unies qui sont : les progrès accomplis pour lutter contre la faim, la réalisation de la sécurité alimentaire (accès à la nourriture), et l'amélioration de la nutrition (qualité de l'alimentation, lutte contre l'obésité...).

Concrètement, la sécurité alimentaire touche à l'accès et la disponibilité de nourriture et la qualité et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement en nourriture. Il concerne aussi l'amélioration de la nutrition et la qualité de ce qu'on mange. Le rapport analyse les défis clés. Il est destiné à un large public (politique, société civile, citoyen engagé) et il est facile à lire.

La pandémie a aggravé la situation partout dans le monde. Les chiffres de l'année 2021 marquée par la pandémie ne sont malheureusement pas réjouissants : Entre **720 et 811 millions** d'habitants sont confrontés à la faim (augmentation considérable par rapport à l'année dernière avec **169 millions** de plus à cause de la crise COVID), **2.3 milliards** de personnes n'ayant pas accès à une alimentation adéquate, **3 milliards** de personnes ne bénéficiant pas d'une alimentation saine. Sans surprise, l'Asie et l'Afrique sont les plus touchés, mais également les enfants (**140 millions** !) pour qui la malnutrition a des conséquences irréversibles (retard de croissance, émaciation, surpoids...). Les causes de la dégradation de la sécurité alimentaires sont également bien connues et identifiées. Il s'agit de la crise climatique qui met les cultures à mal, les conflits qui détruisent les terres agricoles, les crises économiques exacerbées par la pandémie, tout cela avec comme conséquence **l'inaccessibilité** à une alimentation saine. Les conséquences sont : le retard de croissance, l'émaciation, et le surpoids.

Une des principales questions posées par le rapport est comment est-ce qu'on est arrivé là ? Les continents les plus touchés sont Afrique, Asie, et Amérique du Sud (chiffres inquiétants). Les facteurs de référence pour la crise alimentaire sont : climat, conflits, économie. La pandémie a tout aggravé.

Le rapport « *Global Report on Food Crisis* » met le doigt sur l'impact des conflits qui a touché 155 millions de personnes en 2021, en particulier au Congo, au Yémen et en Afghanistan. Pour renverser cette tendance, les trois axes d'actions sont identifiés : un renforcement de l'engagement politique au niveau national et supranational, le développement indispensable de l'assistance humanitaire, et le changement du modèle économique en faveur du développement durable.

Comment transformer le statu quo ? L'on peut citer la nécessité d'une résilience renforcée face à tous les facteurs d'origine de manière compréhensive, la nécessité d'assistance humanitaire pour les zones de conflit et affectées par le changement climatique, le développement durable pour faire face au changement climatique long-terme, et un renforcement des programmes de protection sociale pour faire face aux inégalités socioéconomiques. La transformation des systèmes alimentaires fait partie de ce schéma.

Pour faire face, il faut un engagement politique beaucoup plus fort. Les éléments de cet engagement



recouvrent : l'assistance humanitaire, le développement durable, la protection sociale pour réduire les inégalités, le développement d'une résilience climatique et économique, renforcer la chaîne d'approvisionnement beaucoup plus sécurisée, adopter une approche inclusive, et encourager la communication nutritive (comment bien se nourrir). Les solutions sont à prendre par tous les acteurs (politiques, sociétés civiles et citoyens). Il faut agir rapidement. Chacun peut faire sa part dans tout cela.

Florence Köonner

Sommet sur les systèmes alimentaires et la Déclaration sur les droits des paysans : quels enjeux ?

M. Colin Robertson, Membre du Conseil d'Administration de l'ALNU, a pris comme perspective le lien entre deux contextes onusiens qui sont la Déclaration des droits des paysans et le Sommet sur les systèmes alimentaires. Il a posé la question des enjeux, et ce qu'on pourrait faire au niveau du Luxembourg.

Introduction

Il a commencé avec la remarque que la Newsletter No 1 de juin 2021 de l'ALNU contient un article sur le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires par Dr Perrin-Taillat, écrit avant le Sommet, qui a eu lieu le 23 septembre 2021. Dans l'article on trouve une liste des enjeux : la démocratie dans la prise des décisions, les droits humains des agriculteurs et des paysans, la protection de l'environnement, le rôle des états dans les processus, le rôle des entreprises dans les processus, le rôle de l'ONU et autres organisations internationales dans les systèmes alimentaires, et la qualité de notre nourriture. Ajoutons à cette liste : la Nature avec un rôle considéré comme passif ou actif, et avec des droits aussi ?

Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans

La Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales a été conclue le 17 décembre 2018. Les parties contractantes sont les états membres de l'ONU en grande majorité, y compris le Luxembourg. Les droits reconnus sont, en bref : l'égalité, la non-discrimination, aux ressources naturelles, la liberté, la sécurité, la liberté de pensée et de religion, à l'association, la participation, l'information, accès à la justice, au travail, à un environnement sain, à l'alimentation, à la souveraineté alimentaire, aux revenus adéquats, à la terre, aux semences, à l'eau propre, à la sécurité sociale, à la santé physique et mentale, au logement, à l'éducation, à la formation, et de pouvoir jouir de sa culture. La Déclaration contient des obligations de la part des états. Ceux-ci doivent respecter, protéger et réaliser les droits des paysans. Ils prennent des mesures à cet effet.

Sommet sur les systèmes alimentaires

Le Sommet sur les systèmes alimentaires a eu lieu le 23 septembre 2021 à New York en virtuel. Les informations autour du Sommet se trouvent sur l'internet. Parmi les informations se trouve la mention d'un guide et l'on peut comprendre que ce guide va venir ultérieurement, peut-être rédigé par des scientifiques ; ce n'est pas très clair. Quant aux bénéficiaires, l'on comprend qu'il s'agit de tout le monde, car nous avons tous intérêt à bénéficier des bons systèmes alimentaires. L'objectif du Sommet était de transformer nos systèmes agricoles et alimentaires pour les rendre plus durables, résilients et diversifiés ; aussi de transformer les systèmes globaux pour atteindre les ODDs en 2030.

Observations

Le terrain est complexe et contesté. La situation de pauvreté et de faim est évidente. L'agriculture contribue au réchauffement et à la perte de biodiversité. Le Sommet représente une réponse par l'ONU à ce problème, mais qu'est-ce un 'système alimentaire' ? Il recouvre tout ce qui implique la production et la consommation, mais qu'est-ce qui est recouvert ? Quel est le rôle de la Déclaration sur les droits des paysans ? Quel est le lien entre la Déclaration, les ODDs, et l'Agenda 2030 ? Où se trouve la Nature dans tout cela ? Elle est quand même à la base de notre vie et notre alimentation. Pour le moment, la réponse n'est pas très claire. La recherche qui a été effectuée sur la Déclaration et le Sommet incite à penser que l'humain se trouve coincé entre deux pôles: d'un côté ce qui ressemble à une machine, et, de l'autre côté, tout ce qui a trait à la Nature. Le Sommet pose une question sous-jacente : quel avenir ? Un monde mécanisé ou un monde qui retient des traditions et de la flexibilité ? Qui nourrit le monde actuellement ? C'est une question clé. On dit que ce sont les paysans à 85%. Il faut choisir son avenir alors, et son camp, mais les compromis sont de rigueur.

Conclusion

La Nature manque dans l'image dessinée. Elle a des droits. Elle a besoin de représentation. Il faut agir ici aussi. L'alimentation est une collaboration entre l'homme et la Nature. Dans les discours visibles autour du Sommet, la Nature semble invisible, oubliée. Elle a besoin aussi de sa représentation, et des droits. Les paysans et la Nature vivent et travaillent ensemble en partenariat. La reconnaissance de la Nature va de pair avec la reconnaissance des paysans. Et les obligations ? Chaque état est appelé à repenser les systèmes alimentaires, dans l'optique de l'Agenda 2030 et les ODDs.

Et le Luxembourg dans tout ceci ? La Déclaration reconnaît le droit à la participation (article 10). De ce point de vue, le Sommet représente une mise en application de la Déclaration à grande échelle. Si l'on transfère cette idée de participation au Luxembourg, l'on peut penser aux « Food Policy Councils » (conseils de politique alimentaire) et aux systèmes d'alimentation locaux. Le débat sur les « Food Policy Councils » a été entamé au Luxembourg. L'université a un projet de recherche en train. Voilà donc une action concrète : appuyer, suivre et mettre le Food Policy Council en route. On le souhaite une belle réussite !

Colin Robertson

Interventions des représentants du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Véronique Dockendorf, Directrice des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), a présenté leurs principales priorités cette année : le contact avec les représentations permanentes à Paris, New York, Genève et Vienne, l'obtention du soutien des membres de l'ONU à la candidature du Luxembourg au Conseil des Droits de l'Homme, et la préparation à la candidature de membre du Conseil de Sécurité pour 2031-2032. Le Grand-Duché a eu le soutien de 180 membres sur 192 et sera donc membre du Conseil des Droits de l'Homme à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les quatre thèmes mis en avant dans le cadre de la candidature au Conseil des droits de l'Homme étaient : le renforcement de l'Etat de droit, l'égalité entre les genres et la lutte contre la discrimination, la protection et promotion des droits des enfants, le développement durable et l'action pour protéger le climat.

Mme Dockendorf a expliqué que la direction des Affaires politiques du MAEE partage le travail sur de nombreuses thématiques onusiennes avec ses collègues de la coopération au développement. L'équipe du ministre Fayot relève notamment les droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le programme alimentaire mondial. Mme Anne Goedert,

Ambassadrice itinérante pour les droits de l'homme, gère les comités interministériels et les groupes de travail avec la société civile en relation avec les droits de l'homme.

M. Tom Reisen, Directeur adjoint des Affaires politiques et Directeur ONU, a expliqué le rôle de son département et sa collaboration avec la société civile. Tout d'abord, le gouvernement a mis en place un Comité interministériel pour les Droits de l'Homme pour assurer pleinement et activement sa participation à partir du 1^{er} janvier 2022 au Conseil des Droits de l'Homme.

Avec le support de la société civile représenté par les associations concernées, le Luxembourg développe un plan national pour les droits de l'Homme. Également, chaque année, le Luxembourg considère les recommandations au titre de la défense des Droits de l'homme résultant de l'examen périodique universel. Le Luxembourg s'engage à suivre ces recommandations encore une fois avec la contribution de la société civile.

Le quotidien de la Direction ONU est de prendre position sur les différentes propositions de résolution des 6 commissions des Nations Unies. Quelques engagements volontaires du Luxembourg sont d'élaborer un plan d'action sur les droits de l'homme sur base de recommandations de la société civile et des organisations de droits de l'homme, promouvoir la Déclaration des droits des paysans, faire des consultations avec la société civile et mettre en œuvre tous les engagements.

En conclusion, Mme Véronique Dockendorf et M. Tom Reisen ont rappelé que les résolutions qui sont finalement votées ont le mérite d'exister, même si elles ne sont pas toujours parfaites.

Impact du Covid 19 sur la jeunesse

Mme Ema Mehic, Déléguée à la jeunesse auprès de l'ONU, est revenue sur la pandémie et les conséquences sur les jeunes. Les délégués ont sensibilisé des jeunes pour les ODDs et demandé comment ils se sont sentis pendant la pandémie. Ainsi on a pu avoir un aperçu de l'impact de la pandémie sur les jeunes : les conséquences pèsent lourdes sur leur santé mentale. D'après une étude de l'OCDE, plus de jeunes ont des symptômes de dépression que d'adultes à cause de la solitude, l'inquiétude pour le futur, l'impact du COVID sur le marché du travail, la perturbation de l'éducation, etc. Ils sentent une inégalité par rapport à l'accès à la technologie digitale. Ils voient une fracture en ce qui concerne le numérique entre les sexes et entre les pays, avec un manque d'accès à Internet dans plusieurs pays. Ils constatent une réduction de l'engagement climatique.

« Le monde ne peut pas se permettre une génération perdue de jeunes, leur vie mise en échec par le Covid-19 et leurs voix étouffées par un manque de participation »

- Antonio Guterres, avril 2020

La préservation de la santé physique a signifié des décisions exceptionnelles : confinement, arrêts de cours en présentiel, l'apprentissage en ligne, et le temps passé sur les outils, tels que téléphone, ordinateur ou tablette.

On peut dire que la préservation de la santé

physique a eu pour coût la détérioration de la santé mentale. Le Covid a ainsi accentué les inégalités entre les jeunes qui ont accès à internet par rapport à ceux qui ne l'ont pas. Si au Luxembourg, l'accès à internet nous paraît évident, ce n'est pas le cas dans d'autres pays. Au niveau mondial, 2/3 des jeunes n'ont pas accès à internet. Les filles sont également défavorisées dans ce domaine car elles ont moins accès à internet que les garçons. Selon une étude de l'OCDE, les jeunes ont été les plus susceptibles de présenter des symptômes de dépression, car la pandémie a bouleversé le mode de vie (arrêt de la vie sociale) et a augmenté leur inquiétude, par exemple quant à l'obtention des diplômes. Pour les diplômés, le Covid a eu un impact négatif sur la recherche du premier emploi. Par exemple, au Luxembourg, le taux de chômage des jeunes est passé de 20.4% à 24.7% entre mars et avril 2020. Ceux qui avaient un emploi ont subi une dégradation des conditions de travail du fait du développement intensif du travail à la maison. En guise de conclusion, Mme Ema Mehic interpelle les décideurs en posant la question de la stratégie à mettre en place pour réduire les impacts négatifs d'une telle pandémie sur la jeunesse.



Le travail des Délégués des Jeunes auprès de l'ONU pendant la pandémie

Quelles stratégies doivent être établis* pour amoindrir l'impact de la pandémie sur les jeunes?

Par rapport à **ODD 3 (bonne santé et bien-être)** il y a eu une détérioration de la santé des jeunes. Ils sont 30% à 80% plus susceptibles de rapporter

des symptômes de dépression ou d'anxiété que les adultes. Il y a des niveaux élevés de solitude. Ils sont inquiets pour le futur. Ils ont subi l'annulation de nombreux événements marquants. Ils sont anxieux d'être porteur du virus.

Par rapport à **ODD 4 (éducation de qualité)**, ils subissent les fermetures d'établissements d'enseignement et ceci a comme conséquence l'affaiblissement des facteurs de protection. Le soutien à la santé mentale des jeunes a été fortement perturbé. Les perturbations de l'éducation s'étendent à la formation et l'apprentissage en milieu professionnel. 1800 milliards d'heures d'enseignements en présentiel ont été perdus. 870 millions d'élèves voient actuellement leur scolarité perturbée. Cette fracture numérique reflète une fracture sociale. Tous ces facteurs vont à l'encontre de l'**ODD 10** qui a comme objectif de **réduire les inégalités**.



Par rapport aux **ODD 5 (« Gender equality »)** et **ODD 8 (Travail décent et croissance économique)** Mme Mehic a noté l'impact sur l'économie et travail des jeunes. L'emploi des jeunes a chuté de 8,7 % en 2020, contre 3,7% pour les adultes. En Amérique latine l'emploi des jeunes femmes a chuté de 25 à 45 % en 2020. Au Luxembourg le taux de chômage des jeunes s'est accru de 20,5% (mars) à 24,7% (avril 2020). Les difficultés se sont accrues pour les jeunes demandeurs d'emploi et les nouveaux arrivants sur le marché de travail. Il y a également eu des pertes

d'emploi et de revenu, ainsi que la détérioration de la qualité de l'emploi.

Par rapport à **ODD 13 (« Climate Action »)** la pandémie a eu un impact sur les mesures de lutte contre les changements climatiques. Il y a eu une perturbation et une réduction d'engagement dans l'action climatique. Les jeunes sont plus inclus dans les discussions sur le climat et ceci génère un stress élevé. La pandémie prendra fin, mais il n'y a pas de vaccination pour le climat.

Ema Mehic



Gauche à droite : M. Tom Reisen, M. Colin Robertson, Mme Véronique Dockendorf, Mme Ema Mehic, Mme Florence Könnner, et M. André Rollinger

Interventions des personnes invitées d'autres associations

Mme Marie-Paule Graul, membre du Conseil d'Administration de Fairtrade Luxembourg, a rappelé que l'Association Fairtrade est connue pour son objectif de donner aux producteurs leur juste valeur. Leur action est bien connue pour les producteurs de café, chocolat, et banane. Fairtrade travaille également, dans le cadre du devoir de vigilance, à promouvoir une production à faible impact environnemental et des conditions de travail respectueuses, notamment dans le monde de la mode (par exemple « *Rethink your clothes* » en collaboration avec d'autres associations (comme Greenpeace ou SOS faim...) pour lutter, par exemple, contre le travail des enfants. A ce sujet, Mme Graul a recommandé qu'une loi soit votée pour empêcher le travail des enfants.

Mme Deolinda Martins, représentante de Caritas Luxembourg, Coopération internationale, est revenu sur l'objectif de sécurité alimentaire et rappelle que les projets de neuf mois sont trop courts pour montrer des résultats. Heureusement, il y a des projets à plus long terme qui permettent de montrer l'impact de projets initiés par les associations. Caritas Luxembourg met en œuvre des projets de sécurité alimentaire avec la FAO et le PAM dans l'un de ses pays cibles, le Sud-Soudan. Ces programmes comprennent une campagne de dépistage nutritionnel, des formations agricoles et des activités de soutien aux agriculteurs. Mme Martins a signalé que ces actions à long terme nécessiteraient d'être soutenues par des projets de durée adéquate.

Mme Maryse Arendt, présidente de UNICEF Luxembourg, a rappelé que l'UNICEF est présente dans le monde entier dans plus de 190 pays et territoires et ses domaines d'activités sont très larges. A titre d'exemple, elle a cité la lutte contre la malnutrition, les enfants dans les camps de réfugiés, l'accès à l'éducation, le travail des enfants, la santé des mamans, et le support à l'allaitement maternel. Elle a mentionné le rapport COVID-Kids que le comité national a produit avec uni.lu sur le manque de bien-être des enfants de 6 à 16 ans pendant la première vague de la pandémie COVID-19 au Luxembourg. En fonction de son expérience de représentante de la société civile, elle a rappelé l'importance de protéger l'allaitement maternel et de suivre et mettre en pratique les engagements pris lors des réunions de l'OMS en présentant une politique cohérente nationale et internationale dans toutes les différentes réunions des NU. Dans ce contexte, lors d'une récente réunion du *Codex Alimentarius* sur des normes alimentaires internationales, les pays européens n'ont pas œuvré pour le respect du Code International de commercialisation des substituts du lait maternel et de ces résolutions subséquentes. La commission du Codex est gérée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



Le séminaire a eu lieu à la Maison des Sports à Strassen, lieu du siège de l'ALNU

Débat final

Un débat final a suivi cette intervention sur les conflits d'intérêt entre les industriels, les consommateurs, les associations, et les gouvernements.

M. Louis Oberhag, membre de l'ALNU, mentionne le conflit d'intérêt de l'industrie également dans le domaine des énergies renouvelables, notamment pour l'énergie nucléaire, qui est souvent présentée comme durable. Il est nécessaire que les responsables politiques prennent en compte dans l'analyse de rentabilité tous les aspects qui pourraient avoir des conséquences négatives à l'avenir.

M. André Rollinger regrette que l'objectif des pays soit de revenir au modèle économique avant le Covid 19 au lieu de repenser le monde vers un développement plus durable et équilibré entre tous les pays. En donnant suite à l'appel de M. Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, dans son discours du 20 mars 2020, Monsieur Rollinger demande à M. Reisen si une initiative pour offrir du potentiel de développement à l'Afrique serait possible, en réorientant et rééquilibrant le commerce avec ce continent, même si des problèmes de droits de l'homme subsistent.

M. Tom Reisen répond que'un sommet Union africaine-Union européenne devrait se tenir le 17 février pour relancer les relations entre les deux continents. À l'heure actuelle, l'Afrique souffre d'un manque d'infrastructures et d'intégration entre les pays africains, ainsi que de nombreux conflits et coups d'État. Les pays sont pleins de contradictions, tout comme les personnes. M. Reisen rappelle la complexité du monde et des contradictions des hommes et des organisations.

En conclusion, face à ces contradictions, tous les participants se sont accordés sur la nécessité d'aller vers un monde plus durable et solidaire.

Les Nations Unies s'engagent pour un rééquilibrage des orientations au sein du monde numérique

Le dernier Rapport sur l'économie numérique 2021 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est très instructif à maints égards.¹ La pandémie du Covid-19 a eu un effet considérable sur le monde numérique et le trafic Internet, étant donné que la plupart des activités ont de plus en plus été effectuées en ligne. Dans ce contexte, la bande passante Internet mondiale a augmenté de 35 % en 2020, soit la plus forte hausse annuelle depuis 2013. On a estimé qu'environ 80 % de l'ensemble du trafic Internet concerne les vidéos, les réseaux sociaux et les jeux. Le trafic mondial mensuel de données devrait encore augmenter de plus de 300% entre 2020 et 2026.

Le fossé numérique entre les pays pour l'accès à l'information en ligne.

Le trafic de données est concentré géographiquement sur deux axes principaux reliant l'Amérique du Nord à l'Europe, d'une part, et l'Amérique du Nord à l'Asie, d'autre part. Au niveau mondial, le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement, qui recouvre la connectivité et l'accès à Internet et son utilisation, reste élevé et constitue un problème de développement récurrent. Seuls 20 % des habitants des pays les moins avancés (PMA) utilisent Internet.

Le fossé numérique entre les pays et les entreprises multinationales qui profitent de la chaîne de valeur des données.

De nouvelles dimensions du fossé numérique, liées à la « chaîne de valeur des données », sont apparues. La valeur est extraite du processus de transformation de données brutes – de la collecte des données à leur analyse, puis à leur transformation en intelligence numérique – que l'on peut ensuite monétiser à des fins commerciales ou utiliser pour des objectifs sociaux. Les données peuvent contribuer au processus de développement si elles sont source de valeur ajoutée. Cependant, les pays en développement risquent d'être relégués dans un rôle subordonné, les données et la création de valeur correspondante étant concentrées dans quelques entreprises numériques mondiales et d'autres multinationales, qui ont la mainmise sur les données.

Ces entreprises comme Apple, Microsoft, Amazon, Alphabet (Google), Facebook, Tencent et Alibaba sont essentiellement américaines ou chinoises. Elles investissent dans tous les secteurs de la chaîne de valeur mondiale des données : collecte de données dans le cadre des services aux utilisateurs de plateforme ; transmission de données par câble sous-marin et satellite ; stockage de données (centres de données) ; et analyse, traitement et utilisation des données, au moyen notamment de l'intelligence artificielle. Leur pouvoir

¹ https://unctad.org/system/files/official-document/der2021_overview_fr_0.pdf; <https://www.un.org/en/content/common-agenda-report/#download>, https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session48/Documents/A_HRC_48_31_AdvanceEditedVersion.docx

financier, commercial et technologique est considérable et s'est encore accentué pendant la période de la pandémie du COVID-19.

La nécessité de prendre des mesures face aux risques graves d'atteinte aux droits de l'homme.

Mme Michelle Bachelet, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a présenté en septembre 2021 un rapport « The right to privacy in the digital age » qui analyse la manière dont l'intelligence artificielle (IA), y compris le profilage, la prise de décision automatisée et d'autres technologies d'apprentissage automatique, affecte le droit de la population à la vie privée et d'autres droits, notamment les droits à la santé, à l'éducation, à la liberté de mouvement, à la liberté de réunion pacifique et d'association, et à la liberté d'expression. Elle a souligné la nécessité d'instaurer de toute urgence un moratoire sur la vente et l'utilisation de ceux des systèmes d'IA qui représentent un risque grave d'atteinte aux droits de l'homme, jusqu'à ce que des garanties adéquates soient mises en place. Elle a également demandé à ce que les applications de l'IA ne pouvant pas être utilisées conformément au droit international des droits de l'homme soient interdites.

Les réflexions pour une gouvernance au niveau mondial.

Le rôle des pays en voie de développement risque de se borner à l'approvisionnement des plateformes numériques mondiales en données brutes, en même temps qu'ils devront payer pour l'intelligence numérique obtenue à partir de leurs données. Or, tous les pays peuvent avoir diverses raisons légitimes de politique publique pour réglementer les flux de données transfrontières, dont la protection du droit à la vie privée et d'autres droits de l'homme, la sécurité nationale, ainsi que les objectifs de développement économique. Des politiques sur les données sont nécessaires pour promouvoir des objectifs d'efficacité et d'équité et apporter une valeur sociale à l'ensemble de l'économie.

Au niveau mondial, il existe trois grandes conceptions particulièrement influentes de la gouvernance. La conception des États-Unis est axée sur la maîtrise des données par le secteur privé. Et le modèle chinois met l'accent sur la maîtrise des données par l'État, tandis que l'Union européenne privilégie la maîtrise des données par l'individu sur la base des valeurs et des droits fondamentaux. Le contexte actuel est marqué par des tensions entre ces différentes sphères, particulièrement entre les États-Unis et la Chine.

L'élaboration de solutions mondiales de gouvernance ne doit pas se limiter à certains grands pays. Il est essentiel de veiller à ce que les connaissances, besoins et points de vue locaux des pays en développement soient représentés comme il se doit dans le débat mondial sur les politiques de gouvernance.

Dans ce cadre, l'aide internationale est importante. Elle peut aider les pays en développement, qui ne disposent pas de lois sur la protection des données et de la vie privée, à formuler des cadres juridiques et réglementaires pertinents. De plus, bon nombre de pays auraient besoin de formuler des stratégies nationales et de renforcer leurs capacités dans la gestion des données et flux de données transfrontières de façon à en retirer également des avantages économiques pour leur développement. Enfin, les pays en développement devraient bénéficier d'un soutien pour pouvoir participer efficacement aux dialogues régionaux et mondiaux.

Les propositions du Secrétaire général des Nations Unies.

Dans son dernier rapport sur un Programme commun devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2021, le Secrétaire général des Nations Unies, M. António Guterres, a présenté parmi les 12 domaines d'action celui de l'amélioration de la coopération numérique. Cette coopération devrait permettre de connecter toute la population à Internet, y compris toutes les écoles, de protéger les données, d'appliquer les droits de l'homme en ligne, d'œuvrer à la réglementation de l'intelligence artificielle pour assurer un alignement avec des valeurs communes partagées et de reconnaître des communs numériques comme biens publics mondiaux. Dans cette optique, il propose une concertation entre les parties prenantes des Nations Unies, des gouvernements, du secteur privé et de la société civile en vue de la préparation d'un Pacte numérique mondial. Ce Pacte pourrait être mis en place lors d'un prochain Sommet de l'avenir, prévu d'être organisé par les Nations Unies en 2023.

André Rollinger

ont bien souligné que le Luxembourg n'est pas un pionnier dans le domaine des «droits humains et entreprises», mais qu'il ne devrait pas être le dernier non plus.

Grâce à RTL, cette action cruciale, considérée comme un autre pas « vers la bonne direction » par l'IDV, a été diffusée aux médias luxembourgeois pour atteindre un plus large public. Il est plus que temps de prendre les mesures pour établir *une législation luxembourgeoise sur le devoir de diligence et pour avancer sur le droit chemin. Une loi nationale est nécessaire. Une loi nationale est possible.*

Rahşan Çelik

La cotisation pour adhérer à l'ALNU a été augmenté à 25 euros à partir de 2022

Les Nations Unies dans le Monde : Sélection de quelques sites Internet

Page d'accueil de l'ONU	www.un.org
Base d'e-données	https://www.un.org/en/our-work/documents
Library for research of information	ask.un.org
Centre Régional d'Information des Nations Unies pour l'Europe occidentale	https://www.unric.org
Programme de l'ONU pour l'environnement	www.unep.org
Programme de l'ONU pour le développement	www.undp.org
Programme alimentaire mondiale	www.wfp.org
Bureau des Nations Unies à Genève	https://www.ungeneva.org/en
Haut-Commissariat de l'ONU pour les droits de l'homme	www.ohchr.org
UN Framework Convention on Climate Change	https://unfccc.int
Fonds des Nations Unies pour l'enfance UNICEF	www.unicef.org
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	www.unesco.org
Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés	www.unhcr.ch
Sustainable development	https://sdgs.un.org
Les Nations Unies en médias	www.unmultimedia.org
International Year of Health and Care Workers, 2021 (WHO)	https://www.who.int/campaigns/annual-theme/year-of-health-and-care-workers-2021/facts
International Year for the Elimination of Child Labour, 2021 (ILO)	https://www.ilo.org/global/topics/child-labour/int-year/lang--ja/index.html
United Nations Decade of Sustainable Energy for All 2014-2024	www.se4all.org/decade
United Nations Decade of Action on Nutrition 2016-2025	www.who.int/nutrition/decade-of-action/en/
Decade for Action on Water for Sustainable Development 2018-2028	https://wateractiondecade.org
United Nations Decade on Ecosystem Restoration, 2021–2030	https://www.decadeonrestoration.org/
Luxembourg – Coopération au Développement et Action Humanitaire	www.gouvernement.lu/cooperation

Edition : Colin D. Robertson